

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 janvier 2011

Présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, sauf Messieurs Christian Alméras, David Lebreau-Faure, Jean Paul Sevestre et Madame Corinne Font.

Début de séance : 20h35 Fin de séance : 23h

Ordre du jour : approbation du compte rendu du 13 décembre 2010.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Délibération : demande d'adhésion au S.I.P.A des communes de CRAYSSAC, MILHAC et TOUR DE FAURE.

Extension du périmètre d'intervention du S.I.P.A avec l'adhésion de 3 nouvelles communes :
CRAYSSAC, MILHAC et TOUR DE FAURE.

A l'unanimité, l'Assemblée approuve cette décision.

Délibération : ouverture de crédit exercice 2010 : Budget Commune : décision modificative N°8.

Les prévisions relatives à l'article 165 opération 00 Dépôts et Cautionnements étant insuffisantes, Monsieur le Maire propose l'ouverture de crédits suivante :

Compte 165 op 00 + 630.00 (dépenses)

Compte 165 op 00 + 630.00 (recettes)

A l'unanimité, l'Assemblée approuve cette délibération.

Délibération : virement de crédit exercice 2010 : Budget Multiservices : décision modificative N°2.

Les prévisions de certains comptes s'avérant insuffisantes, Monsieur le Maire propose le virement de crédit suivant :

Objet de la dépense	Diminution de crédit		Augmentation de crédit	
	Compte	Somme	Compte	Somme
Charges diverses de gestion courante			658	10
Intérêts des comptes courants	6615	10		
Construction (dépense)			2313 chap.041	210 0
Frais d'insertion (recette)			2033 chap.041	210 0

TOTAL		10		421 0
-------	--	----	--	----------

L'Assemblée approuve à l'unanimité cette délibération.

Délibération : renouvellement de la ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole.

Caractéristiques de l'offre :

Montant : 150 000 €

Durée : 12 mois (éventuellement renouvelable)

Taux variable : EONIA + 0.90 % soit 0.82 + marge = 1.72 %

Au regard des travaux en cours de réalisation et du décalage entre le paiement des factures et le règlement des subventions attendues, Monsieur le Maire propose de renouveler cette ligne.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Délibération : suppression et création de poste pour l'agent chargé du secrétariat de mairie.

Cette délibération est reportée à une prochaine séance après avoir eu des informations complémentaires.

Décision unanime des membres du Conseil Municipal.

INFORMATIONS DIVERSES

1. Fédération départementale d'électricité du Lot :
Réunion prévue le 19/01/2011 : participation : J. Chaubard.
Renforcements prévus :
 - Les Gourpatières
 - L'Araignée
 - Enfouissement St Cevet 2^{ème} tranche
 - Ile Basse
 - Desserte et dissimulation des lignes dans l'emprise du lotissement des Pouncès
 - Enteste (extension Raffy)
2. Subventions multiservices :
Région :
 - 38 462 €
 - 11 538 € (subvention complémentaire exceptionnelle)
 Ces décisions de subventions s'inscrivent dans le cadre du plan « Soutenir l'activité et préparer l'avenir ».
3. Offre multiservices :
Prévoir passage de l'offre sur le site « Hôtellerie Restauration » ; apport personnel à prévoir.
4. Assemblée générale Office du Tourisme de Lalbenque le 28/01/2011 :
Monsieur le Maire propose à Ph. Besse d'y participer.
5. Coupure d'eau à St Cevet :
François Burg fait remonter que « pas informé » de la coupure d'eau à St Cevet. Au moins 2 logements sont concernés par ce manque d'information. André Graniou, délégué au Syndicat de l'Iffernet transmettra cette information.

6. Commande camion castine pour chemin de Joël Calmette, voire autres.
7. Vestiaires visiteurs foot : remontées de J.F Planavergne :
 - 2 vitres cassées
 - Rajouter porte manteaux
8. Travaux église de St Cevet : R. Valette souhaite que l'on rappelle l'entreprise Bizeul pour effectuer ces travaux.
9. Conseil sur assurance dommages ouvrage pour le multiservices (R. Valette) :
Au regard des informations fournies, une simulation de tarif a été réalisée, elle est de l'ordre de 8 720,82 € T.T.C pour les garanties suivantes :
 - Garantie de base obligatoire dommages
 - Garantie facultative des éléments d'équipement
 - Garantie facultative dommages immatériels après réception
 - Garantie des dommages aux existants divisiblesCompte tenu de l'ensemble des contrôles qui sont effectués et de leur coût, **pas de prise de position favorable pour souscrire cette garantie.**
10. Réforme territoriale :
Le Préfet ne souhaite que 5 communautés de communes sur le département.
Possibilité d'intégrer Flaujac Pujols et l'Hospitalet au Grand Cahors.

Prochaine réunion : le 15/02/2011